



# Charte

EDUCATIVE

DES  
activités périscolaires



**Aux côtés de l'école et de la famille, les temps périscolaires représentent des moments éducatifs à part entière.** La Ville de Paris a pour objectif d'offrir à tous les enfants et les jeunes Parisiens âgés de 3 à 16 ans un service public de l'animation périscolaire diversifié et de qualité, adapté à leurs besoins, contribuant à leur développement et à leur épanouissement.

**Entre le temps passé en classe et celui passé en famille, l'organisation du temps libre constitue un enjeu essentiel pour enrichir la vie de l'enfant,** stimuler son développement en lui offrant un champ d'expérimentation de ses connaissances et une expérience de la vie collective.

# édito

**Les activités proposées associent tous les enfants, sans distinction ni aucune forme de discrimination. Leur organisation est placée sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité** qui fondent la vie dans la Cité. Elles s'inscrivent dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

**La laïcité régit l'organisation de l'école de la République et des activités éducatives ou de loisirs proposées par les collectivités locales.** Toute forme d'endoctrinement et tout signe ostentatoire en faveur d'une religion ou d'une croyance particulière sont proscrits. L'application sans faille de ce principe garantit à chacun le respect de sa liberté de conscience et la cohabitation sereine des individus dans leur diversité.

**L'accompagnement par des professionnels attentifs, qualifiés et bienveillants est indispensable** pour permettre aux enfants de s'épanouir et profiter des activités proposées. La Ville de Paris s'attache à la qualité de l'encadrement et à la formation des agents responsables des enfants.

**Les loisirs et les activités éducatives doivent être le moment d'un échange fructueux entre enfants et adultes.** Tous ont une richesse, des expériences à partager. Il faut rendre ce partage possible par un langage commun qui favorise l'écoute, l'échange et le respect de valeurs collectives au premier rang desquelles se trouvent les valeurs humanistes et républicaines qui fondent la liberté de chacun, favorisant l'esprit de solidarité.

## I) LES AXES ÉDUCATIFS

### 1) Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

L'enrichissement de chaque enfant  
Développer son autonomie

### 2) Favoriser la socialisation de l'enfant

L'apprentissage de la vie collective  
Les mixités

### 3) Lutter contre les inégalités

Favoriser l'accueil de tous les enfants  
Promouvoir l'égalité des chances

## II) LES MOYENS ÉDUCATIFS

### 1) Le rôle et les missions des personnels municipaux

Des référents pour les enfants  
Des interlocuteurs privilégiés pour les familles  
Un rôle de prévention pour les situations à risque

### 2) Les actions

Sur le temps scolaire  
Sur le temps périscolaire  
Le temps extrascolaire : mercredis, samedis sans classe,  
petites et grandes vacances

### 3) Un partenariat nécessaire

# sommaire

# axes éducatifs

## 1/ Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

Enrichir la personnalité de l'enfant, c'est lui offrir un accès à la culture dans son acception la plus large pour lui permettre de développer sa sensibilité et une réflexion personnelle.

### » **L'enrichissement de chaque enfant**

Pour faire de l'enfant un acteur à part entière de son temps libre, **les activités proposées doivent lui permettre de découvrir et développer ses talents.** Elles lui offrent également l'occasion de mobiliser les connaissances acquises pour les exercer dans son quotidien et ainsi donner du sens aux apprentissages.

Enrichir la personnalité de l'enfant, c'est lui offrir un accès à la culture dans son acception la plus large pour lui permettre de développer sa sensibilité et une réflexion personnelle.

Toutes les activités proposées sont adaptées à l'âge et au rythme de l'enfant. Par leur variété et leur qualité, elles nourrissent sa curiosité et lui font découvrir la richesse du patrimoine et de son environnement.

Elles favorisent la créativité et l'imaginaire nécessaires à chaque enfant pour développer ses facultés d'adaptation.

L'objectif est de **mettre l'enfant en situation de réussite, dans le respect des règles annoncées** en lui faisant prendre conscience que l'apprentissage passe par un effort personnel.

### » **Développer son autonomie**

Les activités proposées doivent aider l'enfant à se repérer dans son environnement, à le respecter et acquérir une autonomie.

L'enfant doit être volontaire et participer avec plaisir aux activités. Elles doivent lui offrir **l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles**. L'enfant doit être valorisé dans ses choix, encouragé et guidé dans ses apprentissages.

L'éducation motrice et l'expression corporelle notamment mises en valeur dans les activités sportives et artistiques permettent de découvrir et de mieux connaître son corps.

**L'enfant doit prendre conscience de ses droits, il doit apprendre à respecter son corps**, à le garder en bonne santé, à faire respecter son intégrité et respecter celle des autres, enfants et adultes.

## 2/ Favoriser la socialisation de l'enfant

### » **L'apprentissage de la vie collective**

Le respect de chacun est un préalable indispensable à l'organisation de la vie collective. Les droits de l'enfant doivent être affirmés et mis en œuvre dans toutes les activités proposées, **l'enfant doit être responsabilisé et la solidarité valorisée**. C'est l'une des clefs de la réussite d'un projet collectif.

**L'enfant apprend à respecter des règles de vie** qui s'inscrivent dans celles qui régissent la vie de la Cité, il participe à leur élaboration. Cet apprentissage, qui peut prendre la forme de conseils d'enfants, favorise **l'éveil d'une conscience citoyenne**, la transmission de valeurs universelles, la reconnaissance de l'autre et le respect de l'environnement.

L'expérience de la vie collective doit se faire sans humiliation ni violence. Le respect de la loi, qui prohibe toute forme de ségrégation et de racisme doit être affirmé. Les comportements violents, les insultes de toutes natures sont interdits et doivent être justement sanctionnés.

**La participation de l'enfant dans tous les moments de la vie collective doit lui permettre d'apprendre à vivre ensemble.**

L'enfant conjugue ses forces et ses talents pour construire une compétence collective.

L'enfant apprend à respecter des règles de vie qui s'inscrivent dans celles qui régissent la vie de la Cité.



L'enfant fait l'expérience des mixités sexuelles, sociales, générationnelles et culturelles.

La Ville contribue à **cet apprentissage de la vie collective, du respect, du partage, de la citoyenneté et de la mémoire** en organisant régulièrement des manifestations ou des opérations sur des thématiques de société comme la journée internationale des femmes, la commémoration de la déportation ou de l'abolition de l'esclavage, le développement durable...

### » **Les mixités**

**La rencontre d'enfants de tous milieux et de toutes origines favorise le partage et la mixité sociale.** Les activités sont organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons, puissent y participer. L'enfant fait l'expérience des mixités sexuelles, sociales, générationnelles et culturelles.

Des projets d'accueil sont menés pour proposer des activités adaptées à des enfants en dehors des tranches d'âge habituelles (centres passerelles petite enfance, centres pour pré-adolescents et centres de loisirs en collèges).

**La Ville de Paris propose aux familles d'enfants handicapés des solutions d'accueil** pour les intégrer aux activités de loisirs collectifs. Elle favorise leur intégration dans toutes les activités qu'elle organise en mettant l'accent sur la formation du personnel d'encadrement. Pour les enfants dont le handicap ne permet pas un accueil en milieu ordinaire, elle développe des activités et des **centres spécialisés**.

**Une offre de loisirs adaptée est également proposée aux enfants hospitalisés**, afin de rompre leur isolement et d'égayer leur séjour à l'hôpital.

## 3/ Lutter contre les inégalités

### » Une politique tarifaire qui favorise l'accueil de tous les enfants

Pour assurer l'égalité d'accès aux activités et une réelle mixité sociale, toutes les actions payantes font l'objet d'un **tarif établi en fonction du quotient familial, à un niveau de prix modéré** de façon à ce que la somme à payer ne constitue pas un frein à la venue des enfants.

**La Ville propose également de nombreuses activités entièrement gratuites**, comme les ateliers découverte et multisports des samedis matin sans classe, l'accompagnement à la scolarité, l'accès aux collections permanentes des musées municipaux, aux bibliothèques ou encore les centres sportifs.

L'assurance obligatoire pour la venue dans les centres de loisirs est contractée par la Ville de Paris sans aucun frais pour les familles.

En complément, **la Ville s'attache à faciliter les démarches des familles et à améliorer l'accueil** (informatisation des centres de loisirs, simplification des modalités d'inscription...).

### » Promouvoir l'égalité des chances

Le loisir éducatif est source d'égalité des chances et vecteur de liberté.

Il est l'occasion de donner au plus grand nombre d'enfants, à côté du temps scolaire, un **accès à la culture, aux nouvelles technologies, au sport et à la découverte de l'environnement** ; il peut aussi offrir un complément aux apprentissages scolaires afin de réduire les inégalités en faveur des enfants qui ne peuvent s'appuyer sur un accompagnement familial.

Par la mise à disposition d'outils, par l'organisation d'activités et de sorties, sous le contrôle et la médiation de professionnels compétents, il favorise **l'ouverture à la vie et à la richesse de la cité de tous les enfants**, quelle que soit leur appartenance sociale, en particulier de ceux qui ne disposent pas de telles facilités dans leur milieu d'origine.

La Ville établit ses tarifs en fonction du quotient familial. De nombreuses activités sont entièrement gratuites.

# moyens éducatifs

Les moyens mis en œuvre par la Ville de Paris visent à proposer à l'enfant des espaces de détente et de jeu mais aussi un soutien dans l'apprentissage scolaire, l'accès à la culture et au sport pour tous.

La dimension éducative est au cœur du projet municipal pour favoriser l'intégration scolaire et sociale de l'enfant, contribuer à son épanouissement et à l'égalité des chances. Dans chacune de ces actions, la Ville de Paris respecte les compétences de chaque institution et valorise toute les formes de partenariat.

## 1/ Le Rôle et les missions des personnels municipaux

L'épanouissement de l'enfant passe par un **accompagnement éducatif de qualité assuré par des adultes qualifiés et bienveillants.**

**La Ville de Paris entend donner à l'ensemble des agents municipaux** (animateurs, personnels de service, professeurs de la Ville de Paris) et extra municipaux (directeurs d'écoles, cantinières) responsables de l'organisation et de l'animation de ces activités, **les moyens d'une action efficace et une véritable reconnaissance.**

Pour ce faire, le rôle d'encadrement et de soutien des circonscriptions des affaires scolaires est essentiel. La stabilité des équipes est également un élément déterminant pour le bon fonctionnement des activités. C'est pourquoi la Ville a mis en place un plan de titularisation des personnels vacataires, triplant notamment le nombre d'animateurs permanents.

Le succès de leur action repose sur l'existence d'un lien privilégié avec les familles, l'école, et d'une relation de confiance avec l'enfant.

Le succès de leur action repose sur l'existence d'un lien privilégié avec les familles, l'école et d'une relation de confiance avec l'enfant.

### » **Les adultes constituent pour l'enfant des référents**

Les adultes accompagnent l'enfant dans sa construction et lui fournissent une référence. **La formation des personnels est donc prépondérante** et constitue une priorité pour la Ville de Paris.

Dans les activités de loisirs, les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés, dans le respect des normes d'encadrement. L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner. Des manifestations professionnelles sont organisées afin de valoriser et mutualiser leurs compétences.

Les équipes d'animation sont là pour accompagner l'enfant dans un projet qui lui est propre mais également pour l'ouvrir à des activités qui ne lui sont pas toujours familières.

En ce sens, **l'accompagnement et la qualité de la relation sont parfois encore plus importants que les activités proposées.** Accompagner l'enfant c'est l'aider à s'exprimer, c'est lui faire découvrir de nouveaux horizons en lui donnant des repères, en suscitant des rencontres qui l'enrichissent et le valorisent dans ses apprentissages, afin de construire son identité.

### » **Les animateurs sont les interlocuteurs privilégiés des familles**

La Ville de Paris offre aux parents un relais dans la prise en charge de leur enfant. C'est en confiance que les parents confient leur enfant à la collectivité.

Le souci de connaître ses activités et, éventuellement, son comportement est légitime de leur part. **Des animateurs référents pour les familles sont en place dans chaque école, permettant de répondre à leurs questions.**

Il est souhaitable que les animateurs référents puissent participer au conseil d'école.

Le lien avec les familles doit être un souci constant des équipes d'animation pour établir une relation de confiance et occasionner un véritable échange. La Ville de Paris entend favoriser ces contacts tant par la mise en place d'échanges réguliers que par l'organisation de manifestations ponctuelles.

L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner.

Le lien avec les familles doit être un souci constant des équipes d'animation pour établir une relation de confiance et occasionner un véritable échange.



Les animateurs ont un rôle essentiel dans la détection des situations à risque.

### » **Les personnels municipaux et notamment les animateurs ont un rôle d'alerte pour prévenir les situations à risque**

Dans la pratique des activités, les animateurs ne doivent en aucun cas laisser se développer de situation consacrant l'ascendant du plus fort ; ils sont aussi là pour faire appréhender, connaître, expliquer et respecter la Loi au sens civique le plus fort, comme pour promouvoir la civilité ordinaire.

**Ils assurent la sécurité des enfants et sont attentifs à leur bien être.** La proximité avec l'enfant leur donne un rôle essentiel dans la détection de situations à risque. Confrontés à un enfant en situation de détresse ou en danger, ils doivent savoir alerter les professionnels concernés (assistante sociale, brigade des mineurs, juge) sans jamais se substituer à eux. Dans ce cas, ils doivent bénéficier de toute l'aide nécessaire de la part des professionnels compétents de la Ville, de leur hiérarchie et des institutions extérieures. Leur devoir d'alerte est impératif.

## 2/ Les actions

### » **Sur le temps scolaire**

En partenariat avec l'Education Nationale, la Ville de Paris développe des **actions favorisant l'apprentissage de la lecture** et la promotion de la culture de la langue française.

Pour encourager les enfants à lire, toutes les écoles élémentaires sont dotées de bibliothèques centres de documentation (BCD) et des espaces premiers livres (EPL) sont créés en maternelle. Les BCD et EPL sont placés sous la responsabilité d'animateurs de la ville ayant reçu une formation spécifique.

En partenariat avec l'Académie de Paris, le **“centre Paris lecture”** est responsable de la formation de ces personnels. Il organise également des actions lecture dans les écoles et des animations pour les centres de loisirs.

Pour faciliter l'accès aux livres, des **chèques-lire** sont distribués tous les ans aux élèves de CE1 des écoles publiques relevant de l'éducation prioritaire, ainsi qu'aux classes spécialisées (CLIS, CLIN).

Le **centre de ressources "langue française"** propose des animations autour des usages de la langue, sur les temps scolaire et périscolaire.

La **cinémathèque scolaire Robert-Lynen** met à disposition le personnel et le matériel nécessaires pour une découverte du cinéma.

Les **centres de ressources** informatique, citoyenneté, musique, jardins pédagogiques, images, sciences et arts plastiques offrent aux enfants des écoles et des centres de loisirs la possibilité, et les moyens de pratiquer des activités innovantes.

Intégrés aux équipes pédagogiques de l'Education Nationale, les **professeurs de la Ville de Paris**, qui sont des spécialistes dans leur discipline, offrent à tous les enfants, tout au long de leur scolarité en élémentaire, une initiation aux arts plastiques, à la musique et l'occasion de découvrir et pratiquer diverses activités physiques et sportives.

Pour les enseignants qui souhaitent développer un projet de classe transplantée, des **classes de découverte** sont proposées dans toute la France et des classes à thème, culturel, scientifique ou technique, sont organisées et financées par la Mairie de Paris.

**La Ville soutient les initiatives des établissements scolaires** en subventionnant les projets, les sorties et les voyages pédagogiques notamment en ZEP, les classes à projet artistique et culturel, ainsi que les associations intervenant dans les quartiers situés en politique de la ville.

De nombreuses autres structures de la Ville, comme les musées, les bibliothèques, les parcs et jardins, la maison du geste et de l'image, organisent également des ateliers thématiques.

Pour encourager les enfants à lire, toutes les écoles élémentaires sont dotées de bibliothèques centres de documentation (BCD) et des espaces premiers livres (EPL) sont créés en maternelle. Les BCD et EPL sont placés sous la responsabilité d'animateurs de la ville ayant reçu une formation spécifique.



Le moment du repas constitue aussi un moment éducatif car le respect du corps passe également par une hygiène de vie, des repas équilibrés et une éducation au goût.

### » **Sur le temps périscolaire**

**Les enfants sont pris en charge pendant l'interclasse à midi et le soir après l'école.**

Les activités organisées par la Ville dans ce cadre sont placées sous la responsabilité des directeurs d'école.

Sur le temps du midi, les animateurs sont chargés de l'encadrement et de l'accompagnement des enfants. En maternelle, ils sont assistés par les agents spécialisés des écoles (ASEM). Le moment du repas constitue aussi un moment éducatif car le respect du corps passe également par une hygiène de vie, des repas équilibrés et une éducation au goût. **La Ville s'attache à l'équilibre alimentaire des repas proposés** à l'école et dans le cadre des activités qu'elle organise. Les animateurs incitent l'enfant à goûter tous les aliments proposés, sans le forcer.

Le soir après l'école, **sont proposés des études surveillées et des ateliers bleus culturels, scientifiques ou sportifs en élémentaire, ainsi qu'un goûter récréatif en maternelle.**

Un goûter équilibré, composé en fonction du repas du midi, est servi à tous les enfants restant après 16h30 et des activités de détente leur sont proposées.

La Ville de Paris a également mis en place un **dispositif d'accompagnement à la scolarité** pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans les apprentissages.

Les **clubs "coup de pouce"** ont pour objectif d'aider les enfants de cours préparatoire, fragiles scolairement, à réussir l'apprentissage de la lecture par un temps de contact supplémentaire et différent avec l'écrit.

Les **ateliers Lecture Expression Mathématiques (ALEM)**, destinés aux élèves de CM2, visent à favoriser l'expression, l'autonomie et à consolider les apprentissages du français et des mathématiques. Les ALEM permettent à l'enfant de réinvestir, dans un autre contexte que celui de la classe, les acquisitions, les comportements et les valeurs de l'école.

Cette action est prolongée en 6ème par la mise en place d'**ateliers "français et mathématiques", (AFM6)** proposés à des élèves scolairement fragiles et motivés qui bénéficient ainsi d'un accompagnement spécifique en petit groupe.

Ces trois dispositifs (Coup de pouce, ALEM, AFM6) viennent en soutien de l'action de l'école ou du collège et favorisent le lien entre la famille et l'école, en impliquant toujours les parents.

Le **programme "action collégiens"** constitue une aide personnalisée pour favoriser l'intégration des collégiens les plus en difficulté en leur proposant un accompagnement tant sur le temps périscolaire qu'extra scolaire. Par des actions d'animation, il permet l'éducation des jeunes à la vie en collectivité, leur offre une aide aux devoirs, à l'orientation et un accompagnement socio-éducatif, au collège, dans leur quartier, à l'occasion de week-end ou pendant les vacances. Ce dispositif vise à assurer une cohérence et une continuité de formation à la citoyenneté et au respect des règles de vie en société.

Les collèges sont aussi invités à définir des projets, soutenus financièrement par le Département, permettant la mise en place d'activités le mercredi après-midi ou le soir après les cours. L'objectif est de **développer une offre d'activités périscolaires adaptée à l'âge des collégiens**, et de promouvoir leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

### **» Sur le temps extrascolaire : les mercredis, samedis sans classe, petites et grandes vacances**

**Les centres de loisirs de la Ville de Paris accueillent les enfants tous les mercredis et pendant les vacances.** Situés dans les locaux scolaires, les centres sont des lieux de proximité, chaque école maternelle et la plupart des écoles élémentaires disposent d'un centre de loisirs. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée.

**Aucune sectorisation n'est pratiquée et les projets favorisant les contacts entre centres de loisirs situés dans différents quartiers sont encouragés.** L'été, des espaces extérieurs à Paris sont aménagés pour recevoir des groupes d'enfants à la journée. **De courts séjours sont également proposés pendant les vacances scolaires.**

Des séjours hors Paris sont organisés pendant les vacances d'été dans le cadre des vacances arc-en-ciel proposées tant par la Mairie de Paris que par les arrondissements.

Les trois dispositifs (Coup de pouce, ALEM, AFM6) viennent en soutien de l'action de l'école ou du collège et favorisent le lien entre la famille et l'école, en impliquant toujours les parents.

Les collèges parisiens commencent à développer une offre d'activité périscolaire adaptés aux adolescents.



Les activités extrascolaires ont lieu sous la responsabilité éducative de la municipalité et dans le respect des textes officiels. Elles reçoivent l'agrément du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

Ces activités ont lieu sous la responsabilité éducative de la municipalité et dans le respect des textes officiels. Elles reçoivent l'agrément du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. **Chaque centre de loisirs élabore et rédige un projet pédagogique** découlant du présent document, **qui cadre et soutient les activités organisées**. Ce projet doit être porté à la connaissance des familles qui inscrivent leurs enfants ainsi que de tout animateur qui rejoint l'équipe du centre de loisirs.

En appui des centres de loisirs, **les centres de ressources permettent aux enfants de s'initier à des activités innovantes** : arts plastiques, image, informatique, musique, jardinage, éducation au goût et nombre d'autres disciplines qui nécessitent des compétences, des lieux et des outils spécifiques. Ces centres constituent également des lieux de formation pour les animateurs qui souhaitent développer des projets dans l'un ou l'autre de ces domaines ou acquérir des connaissances spécifiques.

Des **activités d'animation gratuites** sont également organisées dans une soixantaine d'écoles élémentaires **à l'occasion des samedis matin libérés**, dans le cadre d'ateliers découverte et multisports.

En complément de ces dispositifs périscolaires, la Ville propose de nombreuses autres activités de loisirs aux enfants et aux jeunes parisiens pour organiser leur temps libre, dans les domaines sportif, artistique et culturel : centres d'animation, centres sociaux, centres scolaires sportifs, écoles municipales des sports, conservatoires, ludothèques...

## 3/ Un partenariat nécessaire

Au sein de l'institution scolaire, l'action de la Ville s'appuie sur l'ensemble de la communauté éducative.

**Enseignants et professionnels d'animation s'occupent des mêmes enfants**, souvent dans un même espace, à des moments différents de la journée. Il est donc essentiel de favoriser les échanges et les coopérations, qui sont profitables à l'enfant, enrichissent le regard que l'on porte sur lui et nourrissent les pratiques et l'expérience de chacun.

**Les parents, qui restent les premiers éducateurs de leurs enfants, sont également associés au projet éducatif.** Outre l'information sur les activités et le vécu de leur enfant, la Ville s'attache à les impliquer dans les dispositifs qu'elle met en place.

La Ville de Paris a souhaité mettre en place des interlocuteurs privilégiés au sein des équipes d'animation pour tous ces acteurs de la communauté éducative. Des animateurs référents sont ainsi désignés dans chaque école.

Les animateurs sont aussi incités à travailler en lien étroit avec les services sociaux, de santé, culturels, des sports, de protection de l'environnement et de loisirs de la Ville.

Enfin, la Ville développe des partenariats avec de nombreuses institutions culturelles, scientifiques ou sportives pour proposer un choix plus large de loisirs éducatifs.

**La réussite du projet éducatif municipal** est le fruit d'un travail d'équipe fondé sur le respect mutuel, l'échange et l'action collective. **Il repose sur le travail des personnels municipaux, le partenariat avec la communauté éducative et le dialogue avec les familles.**

Au sein de l'institution scolaire, l'action de la Ville s'appuie sur l'ensemble de la communauté éducative.



**MAIRIE DE PARIS**

---

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

---

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Toute l'info sur la ville !  
**paris**  
**info** Le 3975  
**Paris.fr**  
C'est en qualité de partenaire de la ville de Paris que nous sommes intervenus.